

DEC173221DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne »

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu les statuts de l'association « LyonBiopôle » régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

Vu la facture n°2017/10/23-424 du 23 octobre 2017 portant règlement de la cotisation d'adhésion à l'association « LyonBiopôle » pour l'année 2018 ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne », à l'effet de signer, au nom de la présidente du CNRS, l'ensemble des actes relatifs à l'adhésion du CNRS à l'association « LyonBiopôle » au titre de l'année 2018.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2017

Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90